GIP Loire Estuaire

SAGE Estuaire de la Loire

Monsieur le Préfet de Loire Atlantique

Direction de la coordination et du management de l'action publique
Bureau des procédures d'utilité publique
6, quai Ceineray
B.P. 33515
44035 NANTES CEDEX 1

Nos réf. : 0127/ED/2011
Vos réf. : Dossier n°44-2010-00200

Nantes, le 24 février 2011

Monsieur le Préfet,

Vous m'avez adressé, pour avis, le dossier du Conseil général de Loire-Atlantique relatif à l'aménagement de la déviation Nord de Nort-sur-Erdre (routes départementales 16 et 164).

Ce dossier a été examiné par le bureau de la Commission Locale de l'Eau. Il a émis un avis favorable sur ce projet mais souhaite attirer votre attention sur deux points.

Le projet traverse le périmètre de protection de la nappe de Nort-sur-Erdre. La future route sera partiellement construite en déblai (600 mètres). Ces déblais dépassent 2 mètres sur 250 mètres pour atteindre au maximum 2,89 mètres.
Cette disposition constructive est de nature à fragiliser le potentiel qualitatif de la nappe (article 13 du règlement du SAGE) et est en contradiction avec l'arrêté préfectoral instituant les périmètres de protection.
Ce dernier interdit les affouillements d'une profondeur supérieure à 2 mètres lorsque la surface concernée est supérieure à 100 m^2, superficie bien évidemment dépassée dans le cadre de ce projet.
Le bureau de la CLE a bien noté que des mesures de protection sont prévues (réseau d'assainissement et bassins multifonctions étanches). Il s'interroge cependant sur le caractère obligatoire de ces déblais et il souhaiterait que dans la section concernée, le profil en long de la route soit revu pour minimiser les déblais.

Le projet nécessite la destruction de zones humides. Cette destruction est compensée par la restauration de zones humides présentant des fonctionnalités potentiellement intéressantes (frayères à brochets). La surveillance des zones de compensation est prévue par le maître d'ouvrage. Ces mesures compensatoires respectent les attendus des deux premiers articles du règlement du SAGE.

22, rue de la Tour d'Auvergne - 44200 Nantes - Tél. 02 51 72 93 65 - Fax : 02 51 82 35 67 - Mel : gip@loire-estuaire.org

Le bureau de la CLE souhaite cependant insister auprès de vous pour que les modalités pratiques et organisationnelles de ce suivi soient décrites précisément.
En effet, il apparaît essentiel de s'assurer du caractère opérant et pérenne de mesures compensatoires permettant de restaurer des fonctions biologiques de l'écosystème.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de mes respectueuses salutations.

Christian COUTURIER
Président du SAGE Estuaire de la Loire